

- d'intervenir plus spécifiquement sur des opérations "pilote" d'aménagement concerté du territoire, où la forêt, centre d'intérêts multiples, parfois même divergents, peut jouer son rôle de "milieu de vie" grâce à une gestion concertée.

Un exemple significatif est donné par la manière dont a été géré le reboisement du Col de Portes dans les Cévennes gardoises. Après l'incendie de près de 4 000 ha en 1985, une cellule de concertation s'est mise en place, regroupant les principaux acteurs : communes, agriculteurs, propriétaires forestiers, "utilisateurs" de la forêt... Quatre ans après, grâce à l'effort conjugué, des collectivités territoriales et de l'Etat, l'aménage-

ment réalisé permet à la fois de reconstituer une forêt de production, d'installer des agriculteurs dans des conditions économiquement viables, de redessiner un paysage agréable, avec le souci commun de protéger cet espace et d'en maintenir l'équilibre.

La Région Languedoc-Roussillon entend conduire sa politique forestière en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés.

La spécificité de son intervention peut toutefois se manifester au travers d'opérations d'aménagement du territoire qui relèvent directement de sa compétence, et nécessitent parfois des moyens exceptionnels.

Ainsi, comme au Col de Portes,

la Région souhaite participer au projet de réaménagement du Canton de Castries dans l'Hérault, gravement incendié durant l'été 1989.

Enfin en matière de protection de la forêt, la Région a exprimé sa volonté de créer un centre permanent d'information et de sensibilisation de tous les intervenants locaux sous une forme à déterminer.

Le Languedoc-Roussillon riche de sa diversité et de son histoire peut offrir à l'Europe du Nord sururbanisée l'espace dont elle a besoin.

La protection de cet espace, la protection de la forêt, s'inscrit donc au premier rang des préoccupations du Conseil régional. ■

La politique de protection et de mise en valeur de la nature en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

*par l'Agence Régionale pour l'Environnement **

Des raisons d'agir

La région de Provence-Alpes-Côte d'Azur (30 000 km² et 4 millions d'habitants) dispose d'un capital de nature exceptionnel : variété des paysages (700 km de côtes rocheuses et sableuses, des îles, des étangs et marais, des plaines alluviales désertes ou cultivées, de larges rivières et des vallons encaissés, des massifs

forestiers, des moyennes et hautes montagnes, etc...).

Ce patrimoine est aussi très fragile

- par le sol et le climat (incendies de forêts, inondations, érosion...)
- par l'importance de l'occupation humaine,
- permanente (les 3/4 de la population vit sur un cinquième du territoire : littoral et vallée du Rhône),

• saisonnière : très nombreux touristes, surtout en juillet et août.

Le maintien de ce patrimoine est indispensable

- pour le tourisme, qui constitue une activité majeure de la région, et qui dépend du maintien de la beauté, de la variété et de la qualité de ses milieux naturels ;
- pour le développement rural, ou lutte contre la désertification des 4/5 du territoire : c'est sur ce capital de ressources naturelles (terre, eau, plantes et paysages) que ces territoires doivent trouver les moyens de leur revivification.

* A.R.P.E. - BP 17 -13320 Bouc-Bel-Air

Un moyen privilégié : les Parcs naturels régionaux

Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est "la région des Parcs"

Dans cette région il y a 3 Parcs naturels régionaux, ce qui est le record pour une région française.

Ils se sont créés entre 1970 et 1977, en même temps que le Conseil régional se mettait en place.

On en trouve un sur le littoral (Camargue, delta du Rhône), un dans la Provence intérieure de moyenne altitude (Luberon), un dans les Hautes Alpes (Queyras), ce qui correspond bien à 3 grands types de paysages de la région.

Le Conseil régional aide au développement des Parcs

Bien que la Région ait un rôle prépondérant dans la création des Parcs naturels régionaux, ceux-ci sont gérés par des organismes indépendants, où la Région est représentée de manière minoritaire.

Toutefois, la Charte, qui définit les objectifs et modes d'actions, a été élaborée et sera révisée sous l'égide du Conseil régional.

Une convention quinquennale (1984-1988) a été mise au point avec chaque Parc pour préciser en commun des actions prioritaires à mener et les moyens correspondants dans le cadre du 9ème plan Etat-Région. Pour 1989-93 (10ème Plan) des relations contractuelles du même ordre sont en cours de mise au point.

C'est dans ces conditions que la Région apporte son aide financière, qui est la principale recette des P.N.R. (30 à 50 % des budgets, notamment pour le fonctionnement, c'est-à-dire le personnel).

Cette aide représente en P.A.C.A. environ 4,5 millions de francs par an pour les 3 P.N.R.

Par les Parcs, la Région fait avancer ses objectifs

a.- Elle contribue d'abord au développement local des territoires

C'est ainsi que dans les montagnes du Queyras, elle encourage la relance commerciale de

l'artisanat du bois, de l'élevage des ovins et des bovins, et le développement du tourisme villageois d'hiver et d'été.

Dans le massif du Luberon, elle contribue à l'équilibre sylvo-pastoral, au développement viticole, à l'amélioration de l'habitat.

En Camargue, elle favorise la concertation entre les nombreux usagers du sol et de l'eau : riziculture, viticulture, élevage, pêche, chasse, production de sel, tourisme, en aménageant les ouvrages hydrauliques d'irrigation, drainage et protection contre la mer.

b.- Mais au-delà de cet accompagnement local, la région cherche à exporter et généraliser les expériences innovantes menées grâce aux statuts spécifiques et aux moyens supplémentaires des Parcs :

- reconstitution des dunes littorales en réglant la circulation et en testant des dispositifs de lutte contre l'érosion marine, réfection de la digue à la mer en Camargue,

- amélioration de l'urbanisme et de l'architecture, par exemple en réutilisant les carrières d'ocre dans le crépi des bâtiments,

- mise au point de circuits touristiques attractifs basés sur la "lecture du paysage",

- et d'une manière générale, amélioration du cadre de vie et de l'image de qualité de la région toute entière.



Photo 1 : Parc du Luberon - Le petit Luberon.

Photo A.R.P.E.

III - Une gestion dynamique de la nature

Bien qu'elle n'y soit pas obligée, la Région intervient aussi hors des Parcs naturels régionaux :

Elle agit sur des sites encore plus protégés

- appui aux 3 Parcs nationaux (Ecrins, Mercantour, Port Cros) dans leurs zones périphériques : entretien et gestion de l'espace naturel, actions pédagogie-nature, aménagement de sites naturels à haute fréquentation, traitement des nuisances,

- appui aux réserves de nature (Réserve de Camargue et Réserve géologique de Haute Provence) : aménagement de sites, pédagogie-nature, équipement,

- gestion des terrains acquis par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres en appui aux collectivités de base sur les départements littoraux et sur les grands lacs. Des conventions de gestion ont été signées avec les Départements des Bouches-du-Rhône, du Var et le Conservatoire.

Elle agit pour préserver certains milieux naturels menacés

- défense de la forêt contre l'incendie, soit directement (accès, équipement hydraulique, entretien), soit indirectement en encourageant les exploitations économiques qui "valorisent" le capital forestier (liège, transformation du bois) ;

- protection de la mer contre la pollution par un vaste programme de traitement des eaux usées, et aussi par une aide aux pêcheurs pour une gestion raisonnée des stocks.

Elle se préoccupe de l'ensemble du patrimoine naturel

En publiant un inventaire scientifique, précis dans la localisation et la description des zones d'intérêt écologique majeur, la Région a mis à la portée de tous un outil :

- d'aménagement intégré, permettant de réaliser des équipements qui respectent des richesses naturelles,

- de mise en valeur de ces richesses, par des musées ou sentiers de découverte, et par la mise en place de réserves (Réserve de la biosphère du Ventoux), de

conservatoires (Conservatoire régional du patrimoine naturel de Provence, Conservatoires de Charenne (05), Rosans (05), de Savoillans (84), Salagon (04)), ou de nouveaux Parcs naturels régionaux.

Une banque de données cartographiques numérisées sur l'environnement (ICARE) est en cours de réalisation en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour harmoniser toutes ces actions, le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose d'une Agence spécialisée dans les questions d'environnement.

Organisme original (la seule en France), l'A.R.P.E. regroupe la Région et les six départements qui la composent. Service de l'environnement du Conseil régional, elle est devenue en 10 ans un carrefour des initiatives pour l'environnement en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le partenaire actif des administrations d'Etat, des Etablissements publics, des grandes associations ou de groupements professionnels et bien sûr des collectivités territoriales.

Elle est à l'initiative, avec le Ministère de l'environnement, du regroupement des responsables d'espaces protégés dans un

réseau régional (cf. article dans Forêt Méditerranéenne de décembre 88) qui organise des actions communes : publications, communications, voyages d'études.

L'A.R.P.E. développe depuis quelque temps des coopérations avec d'autres régions françaises et des pays du Bassin.

Conclusion

Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

- assure ses responsabilités légales vis-à-vis des Parcs naturels régionaux,

- intègre la protection de la nature dans ses responsabilités générales de développement et aménagement du territoire,

- a conscience de préserver son avenir en assurant l'entretien de son patrimoine naturel, en affectant en 1990 près de 13 millions de francs pour la protection et la gestion de la nature.

Il souhaite que cette action soit imitée par d'autres instances décentralisées et est prêt à coopérer avec des régions d'autres pays au bénéfice de l'environnement méditerranéen. ■



Photo 2 :
La Barre des Ecrins.
Photo A.R.P.E.